

1 – IDENTIFICATION DU DECLARANT

Etablissement			
ITE du RFP	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Correspondant	Nom:	Prénom:	Fonction:
	Tél :	Mail :.....	
Période	Mois/Année		
Date et signature :			

2 – CONTENU DE LA DECLARATION

MARCHANDISES	MARCHANDISES DANGEREUSES (O/N)	NOMBRE MENSUEL DE TRAINS	NOMBRE MENSUEL DE WAGONS	TONNAGE MENSUEL REÇU (1)	TONNAGE MENSUEL EXPEDIE (1)
Vracs solides					
Céréales / Oléagineux					
Autres vracs agricoles					
Produits du BTP					
Produits forestiers et papetiers					
Autre vrac solide :					
Vracs liquides					
Produits pétroliers					
Autre vrac liquide :					
Conteneurs 20'					
Conteneurs 40'					
Equipements (2)					
Autre :					

(1) Les tonnages nets correspondent à la masse des marchandises transportées (à laquelle il faut ajouter la masse éventuelle des conteneurs de 20' ou 40' chargés sur les wagons)

(2) Exemples : matériels roulants militaires ou civiles, colis industriels

Eligibilité au dispositif d'aide (3)

Départements	24	28	41	45	47	58
Tonnage expédié ou réceptionnés depuis les départements lointains						

(3) mesure d'accompagnement sur les flux ferroviaires de marchandises depuis le 01/07/2021 à destination ou l'origine des départements suivants : Dordogne (24), Eure-et-Loir (28), Loir-et-Cher (41), Loiret (45), Lot et Garonne (47) et Nièvre (58)

La déclaration est à adresser par mail au Pôle ferroviaire avant le 10 de chaque mois.
=> mail : m.restau@larochelle.port.fr